

LÉGER (*Théodore*), Sénateur (Gand, 12.9.1826 — Gand, 13.6.1912).

Il fit ses humanités au collège gantois de Sainte-Barbe et obtint le diplôme de docteur en droit de l'Université de Gand le 12 septembre 1848. Entré au barreau gantois, il en deviendrait bâtonnier le 3 novembre 1888. Entré en même temps dans la politique catholique de son arrondissement natal, il travailla avec ardeur à partir de 1863 à l'organisation des cercles catholiques de la Flandre orientale. Président de l'Association catholique de sa ville dès 1889, il était élu président de l'organisation des cercles en 1893 et entra au Sénat le 12 novembre 1894.

Il prit part à la discussion par la Haute Assemblée du projet d'annexion du Congo à la Belgique et du projet de la charte coloniale qui régirait le Congo après cette annexion. Il prit la parole en faveur de l'annexion à la séance du 3 septembre 1908 et déclara notamment :
« J'ai foi dans l'intelligence du peuple belge.
» Il ne tardera pas à comprendre le bien qui
» rejaillira sur la patrie du sillon péniblement
» ouvert dans le sol vierge du Congo. J'ai cette
» foi ardente, parce que, dans l'avenir, j'aper-
» çois la Belgique de 1830 agrandie et prospère,
» célébrant le centenaire de son indépendance
» et marchant avec la race noire délivrée par
» la vaillance de notre armée, relevée par le
» dévouement de nos missionnaires, vers le
» même idéal de liberté, de justice et de vérité ».

Un fils du sénateur Léger, L. Th. Léger, a publié des impressions de voyages sur l'œuvre coloniale belge, sous le titre : *Du Tanganiika à l'Atlantique* (Brux., Dewit, 1921, 157 p., ill.), analysé in : *Congo*, 1921, I., p. 843.

Il mourut chevalier de l'Ordre de Léopold et commandeur de l'Ordre de Pie.

3 février 1953.
M. Coosemans.

Mouv. géogr., Brux., 1908, p. 529. — Derie et Marchal, *Le Sénat belge*, Brux., Schepens, 1898, p. 359.